

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
d'ADDUCTION D'EAU  
POTABLE ET  
d'ASSAINISSEMENT  
de LA BREDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2019/2801/03**

L'an deux mille dix-neuf le 28 du mois de janvier à 17 heures 30, le Comité Syndical du SIAEPA de LA BREDE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat sur la commune de St Médard d'Eyrans sous la présidence de Monsieur Christian PATROUILLEAU

Date de convocation : le 18 janvier 2019

AYGUEMORTE les GRAVES	M. DANNE	M.LACAMPAGNE
MARTILLAC	M. GAILLAUD	M. MIAILHE
ISLE St-GEORGES		M. PATROUILLEAU
St-MEDARD d'EYRANS		M. GILLARD
LA BREDE	M.VIGNERON	

Avaient donné procuration : M.TAMRELLE à M.GILLARD

Absents : M.TAMARELLE, M. DUFRANC, M. LEMIRE

Secrétaire de séance : M.VIGNERON

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions, et ses décrets d'application,

Vu l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes à délimiter, après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées et leur épuration avant rejet,
- les zones d'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle des dispositifs de traitement,

Vu la délibération du 20 juin 2000 approuvant le schéma communal d'assainissement élaboré par le cabinet SAUNIER TECHNA,

Vu la délibération n°2015/3011/03 mettant en programmation la révision du zonage assainissement de La commune d'Ayguemorte Les Graves

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de réviser le plan de Zonage assainissement de la Commune d'Ayguemorte Les Graves. En effet la révision du PLU étant en cours, il convient de mettre en cohérence PLU et Zonage Assainissement.

Vu la notice explicative et la carte de zonage relatives à cette révision élaborées par le Cabinet SOCAMA INGENIERIE en novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE à l'unanimité la notice explicative et la carte de zonage d'assainissement présentées par SOCAMA INGENIERIE, classant globalement en :

- Zones d'assainissement collectif :

Secteur du Bourg étendu et de Thion, secteur des Grands Pins (Partie Ouest), La Blancherie, La Plagne, dont les modifications suivantes :

- secteurs en assainissement non collectif passant en collectif : secteur de la Gravette et quelques régularisations sur le secteur du Bourg étendu et des Grands Pins pour coller au PLU

- Zones d'assainissement non collectif :

tous les secteurs en dehors de la zone d'assainissement collectif, dont les modifications suivantes :

- Secteur passant en assainissement non collectif : secteur de la Sablière, secteur Zone d'Activité Algayon, secteur du Petit Breton.

- DECIDE que ces documents soient soumis à enquête publique et que l'enquête publique soit réalisée par la commune d'Ayguemorte-Les-Graves en même temps que l'enquête publique pour la révision du PLU.

**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE**

**30 JAN. 2019**

**Bureau du Courrier**

Ainsi fait et délibéré, les mêmes jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Au registre sont les signatures.

Fait à St-MEDARD d'EYRANS le 28 janvier 2019  
Christian PATROUILLEAU  
Président du SIAEPA



Nombre de membres :

En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 8

**Objet :**

**ASSAINISSEMENT**  
-----

**MODIFICATION DU  
ZONAGE  
ASSAINISSEMENT DE LA  
COMMUNE  
D'AYGUEMORTE LES  
GRAVES**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le : 30/01/2019  
Publié le : 30/01/2019*